



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 mars 2009

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 24 AVRIL 2009

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le :

Vendredi 24 avril 2009 à 10h30,
Salle du Gouverneur à l'Arsenal, 3 avenue Ney à Metz (57000).

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour, les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote de cette assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 18 mars 2009.

Les documents prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les informations relatives à cette assemblée peuvent également être consultées sur le site internet de la Société : www.foncieredesregions.fr et obtenues auprès de BNP Paribas Securities Services – GCT Emetteurs – Assemblées – Immeuble Tolbiac - 75450 Paris Cedex 09.

Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée, des documents prévus aux articles L. 225-115, R.225-83 et R. 225-90 du Code de commerce, dans les conditions prévues à l'article L. 225-89 dudit code.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 123.263.163 €
Siège social : 46 avenue Foch - 57000 Metz
364 800 060 - RCS Metz